REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/440

Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association de gestion du Centre social de Mermoz, sise 1 rue Joseph chalier à Lyon (8ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un bâtiment relevant du domaine privé de la Ville de Lyon situé 96 avenue Paul Santy - 69008 LYON - Ensemble Immobilier n° 08264

Direction du Développement Territorial

Rapporteur: Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE: 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES:

Ville de Lyon – Conseil municipal du $\frac{17}{12}\frac{2020}{2020}$ – Délibération n° $\frac{2020}{440}$ - Page 2

2020/440 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DE MERMOZ, SISE 1 RUE JOSEPH CHALIER A LYON (8EME ARRONDISSEMENT) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT RELEVANT DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE LYON SITUE 96 AVENUE PAUL SANTY - 69008 LYON - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 08264 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est locataire d'un bâtiment appartenant à GrandLyon habitat situé au sein de la résidence Maurice Langlet au 96 avenue Paul Santy à Lyon (8ème arrondissement), et mis à disposition par convention, jusqu'à présent, au bénéfice de l'association de gestion des centres sociaux Etats-Unis/Langlet-Santy. Il accueille les activités du centre social Langlet-Santy portées jusqu'ici par l'association de gestion des centres sociaux Etats-Unis et Langlet-Santy.

La construction du nouvel équipement avenue Général Frère a amené l'association et ses partenaires à réinterroger son territoire d'intervention. Aussi, l'association de gestion du centre social Mermoz a proposé la reprise des activités du centre social Langlet-Santy et la gestion de ses locaux.

Ainsi, il est proposé la mise à disposition de l'association de gestion du centre social Mermoz du bâtiment situé au 96, avenue Général Frère d'une superficie de 212 m² et répertorié sous le numéro d'unité de gestion 0826401. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2021 afin de rester en cohérence avec l'échéance de la convention cadre établie entre la Ville et le centre social Mermoz. La valeur locative annuelle correspondant à la mise à disposition est de 26 815 euros.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il est demandé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1- La convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du local situé 96 avenue Général Frère à Lyon (8ème arrondissement), jointe en annexe à la présente

délibération, au profit de l'association de gestion du centre social Mermoz, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET